



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 13/06/2023

DLB 2023/604

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 13 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle de la Bergerie d'ABEILHAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 07/06/2023  
**Affichage de la convocation :** 07/06/2023

**Etaient Présents :**

André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Sandrine DENIER, Michel FARENC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Michelle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

**Absents représentés par leur suppléant :**

Joséphine GROLEAU représentée par José BELMONTE, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Daniel RENAUD représenté par Marie-Claude SEMPÈRE, Alain SICILIANO représenté par Stéphane BOYER.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Philippe AUDOUI, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Gaby RUIZ, Nicole SAUSSOL, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

**Secrétaire de séance :**

Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Signature d'un contrat avec AGORASTORE pour la vente aux enchères des véhicules du SICTOM**

Monsieur le Président rappelle qu'en 2019 un contrat avait été signé avec une plateforme de vente aux enchères qui avait été utilisée pour mettre en vente les véhicules du SICTOM destinés au rebut.

Ce contrat étant terminé, il convient de signer une nouvelle convention.

Après étude, Monsieur le Président propose de signer la proposition formulée par la société SVV AGORASTORE qui a racheté la société WEBENCHERES, précédent prestataire du SICTOM.

Le contrat est signé pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié à chaque date d'anniversaire en respectant un délai de préavis d'un mois.

La rémunération de la société est de 250 € H.T de frais d'installation + 150 € HT de formation.  
La société retiendra 15% sur le prix de vente des véhicules au titre de sa commission et reversera le solde au SICTOM.

Monsieur le Président demande l'autorisation :

- de signer ce contrat dans les termes exposés plus haut,
- de soumettre aux enchères tous les biens dont les services n'ont plus utilité (sauf ceux destinés à la destruction),
- de considérer que les membres de l'assemblée donnent leur accord de principe sur les cessions, dès lors qu'elles ont fait l'objet d'enchères, sans tenir compte du seuil de 4 000 € au-delà duquel le Comité Syndical doit être saisi,
- de procéder à toutes les opérations nécessaires à la cession de ces biens.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé de son Président,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes du contrat avec AGORASTORE pour la vente aux enchères des véhicules du SICTOM dans les termes exposés plus haut,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit contrat ainsi que toutes pièces afférentes,

**AUTORISE** Monsieur le Président à soumettre aux enchères tous les biens dont les services n'ont plus utilité (sauf ceux destinés à la destruction),

**CONSIDERE** que les membres de l'assemblée donnent leur accord de principe sur les cessions, dès lors qu'elles ont fait l'objet d'enchères, sans tenir compte du seuil de 4 000 € au-delà duquel le Comité Syndical doit être saisi,

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les opérations nécessaires à la cession de ces biens.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par  
Sébastien FREY  
Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le

16/06/2023

16/06/2023

A Nézignan l'Évêque, le 16/06/2023

**SMICTOM PEZENAS-AGDE**

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 [www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)